

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes BABARIT Marie-Christine, NOÉ Sophie, MR BECK Patrick, LE ROUZIC Didier, DASSONVILLE Kévin, MR REBEILLEAU Grégoire, Mme NAULIN Sylvie, Mme BRELIERE Marinette, Mme DURET Isabelle, Mr CHANCELLE Léonard, Mr SAINT-PAUL Alexandre.

Excusés ayant donné procuration : DASSONVILLE Anaïs donne procuration à Mr DASSONVILLE Kévin, Mr CHESNEAU Patrice donne procuration à Mr SAINT-PAUL Alexandre.

Excusée :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur SAINT-PAUL Alexandre

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 JANVIER 2022

Monsieur le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du dernier conseil municipal. A l'unanimité le conseil municipal marque son approbation pour ce procès-verbal.

1- DÉLIBÉRATION : DIA PARCELLE A 492-A 502- A 1631-A 1880

Monsieur le Maire demande au conseil si la commune souhaite préempter les biens A 492, A 502, A 1631 et A 1880 LE BOURG et Ruelle Antoine Cristal sis à TURQUANT d'une superficie de 2m2, 148m2, 253 m2 et 35m2 de biens classés en zone U(UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Mr SAINT PAUL évoque l'intérêt pour la commune de conserver la parcelle de 2 m2 parcelle A 492 en cas de travaux de voirie cela simplifierait les démarches.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'exercer son droit de préemption urbain pour le bien cadastré A 492.

Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des trois autres parcelles soit A 502, A 1631 et A 1880.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2-DÉLIBÉRATION : REVISION DES LOYERS VILLAGES ARTISANS ART ET LOCATAIRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Mr le Maire informe que la trésorerie nous demande de délibérer sur les loyers de tous les locataires et des artisans. Monsieur le Maire rappelle que le montant annuel perçu par les loyers est de 109 000 euros. Il précise qu'une augmentation n'est pas souhaitable cette année mais qu'à partir de 2023 une révision sera revue tous les ans selon IRL (indice de référence des loyers).

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas augmenter ces loyers pour l'année 2022.

Votants : 12 Pour : 6 Contre : 5 Abstention : 1

Deux personnes ne peuvent pas prendre part au vote car il s'agit de deux locataires.

3-DÉLIBÉRATION : APPEL A COTISATION 2022 VILLE ET METIERS ART

Mr le Maire informe sur le caractère obligatoire de cette cotisation pour conserver le label Ville et Métiers d'Art.
La cotisation s'élève à 200 euros pour l'année.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la cotisation.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4-DÉLIBÉRATION : RÉORGANISATION CIMETIERE

Mme BRELIERE informe le conseil sur la nécessité de réorganiser le cimetière. Ce dernier n'ayant pas été révisé depuis sa création. Plusieurs tombes sont abandonnées, des concessions ne sont pas renouvelées. Mme BRELIERE rappelle au conseil qu'une parcelle est prévue pour l'agrandissement du cimetière, mais les projets d'extension sont généralement très coûteux et la reprise des concessions permettra l'entretien du site funéraire et évitera une dégradation des sépultures abandonnées. la réorganisation est un long processus et se fera en plusieurs phases :

- Information aux familles par des écriteaux implante dans le cimetière

Choix d'une entreprise habilitée qui fixera des panneaux sur les tombes concernées pendant une durée limitée. Si pas de manifestations la concession deviendra propriétés communales.

Mme BRELIERE informe le conseil qu'un 4ème devis doit arriver concernant l'entretien du cimetière, élagage des arbres.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil autorise à l'unanimité d'accepter la réorganisation du cimetière.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5-DELIBERATION : SUBVENTIONS DIVERSES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Mr Le Maire informe le conseil sur la demande de subvention de la part de la CAUE de 60 euros à l'année, il insiste sur la qualité des services apportés par la CAUE.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à main levée décide à l'unanimité d'accorder la subvention au CAUE.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Mr le Maire informe le conseil de la demande de subvention de la fondation du Patrimoine. Elle s'élève à 75 euros par an.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à main levée décide à l'unanimité d'accorder la subvention à la Fondation du Patrimoine.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Mme BRELIERE présente aux membres du conseil les différentes demandes de subvention : L'outil en main, la ligue contre le Cancer, les restos du cœur, la prévention routière, ...

Le Conseil Municipal après délibération et vote à main levée décide à La majorité d'accorder 400 euros à l'Outil en Main.

Votants : 14 Pour : 12 Contre : 2 Abstention : 0

Mr BECK propose d'avoir pour le prochain conseil une liste des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à main levée décide à La majorité de reporter le vote des subventions au prochain conseil.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6-DELIBERATION : VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Mr le Maire informe les membres du conseil sur la cotisation annuelle obligatoire de 90 euros pour conserver le label VVF Villes et Villages Fleuris.
Il précise qu'une visite est prévue entre le 08 juin et le 06 juillet 2022.

Après délibération et vote à main levée, le conseil décide à l'unanimité d'accepter la cotisation Villes et Villages Fleuris.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7-DELIBERATION : FAMILLES RURALES SUBVENTION JEUNESSE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que cette subvention est demandée chaque année conformément à la convention 2022/2027.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Mr Le Maire demande au conseil de délibérer sur les sommes restantes.

25% à verser avant le 31 Mars 2022 soit 2434 euros.

50% à verser avant le 15 juillet 2022 soit 4868 euros.

Après délibération et vote à main levée, le conseil décide à l'unanimité d'accorder les versements restants.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Informe que l'Académie envisage la fermeture d'une classe à Montsoreau. Il précise que les parents et parents d'élèves se sont mobilisés contre la fermeture de la classe. Mr le Maire précise l'implication de Mme SAINT-PAUL et la remercie. Un rendez-vous est prévu le 22 février avec un inspecteur de l'académie.
- Informe le conseil de la signature de la promesse de vente prévue le 3 Mars concernant la vente de la Savonnerie. Le diagnostic des bâtiments a été réalisé et le bornage est en cours. Le versement des fonds de la vente est prévu au plus tard à la fin du semestre.
- Les Elections auront lieu le 10 et le 24 avril et se dérouleront dans la salle des fêtes. Il précise que le lieu est plus confortable pour la logistique et que les panneaux seront posés sur la place devant la salle.
- Informe le conseil que les demandes de parrainages continuent et sont nombreux. Il précise qu'il n'a pas encore donné son parrainage.
- Informe sur la visite de Villes et Villages Fleuris entre le 8 juin et le 6 juillet.
- Informe que les routes rue des fossés et une partie de la rue de la Forêt.
- Informe que MR CHESNEAU Patrice a demandé si le Bar SARL NAU avait des projets, animations, services à la population ? Il précise qu'il est important que les Turquantois s'approprient ce nouveau lieu.
- Mr le Maire répond que l'on ne peut pas leur imposer des choses et qu'ils sont libres. Mr le Maire précise qu'une demande d'installation de store va certainement être demandée prochainement mais doute de l'accord de l'ABF. Peut-être proposer l'installation d'une tonnelle, de beaux parasols...

Monsieur Patrick BECK :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

- Informe que l'Aspire va venir effectuer des travaux de peinture aux Halles à partir du 9 mai et ce pendant 3 semaines sur les mêmes conditions que l'année précédente. Projet 24h Chrono.
- Précise qu'il serait intéressant de leurs présenter les métiers de la Vigne.
- Informe les membres du conseil sur la mise en ligne du dossier de la CAUE Projet aménagement de l'entrée du Village. Il précise que la date limite est fixé au 17 mars et que 3 retraits de dossiers ont déjà été effectués. Une annonce est parue le 21 février dans le journal.

Madame Marie-Christine BABARIT :

- Informe qu'une balade plogging d'une durée de 1h30 est prévue le 14 mai à 9h aux alentours des lotissements des Maraudières. Plusieurs groupes seront formés. Un quizz présenté par Kyrielle clôturera cette animation. Un pot sera servi par la commune. Mme BABARIT précise avoir besoin d'aide pour installer, désinstaller et accueillir les personnes...
- Un message dans la gazette et sur Facebook sera mis.
- Informe la présence de Kyrielle sur cet évènement
- Informe qu'au vu de l'importance du label VVF Villes et Villages Fleuris les employés communaux essaient de faire du terreau. Ils récupèrent les branches qui seront broyées afin de faire des copeaux. Nous ne devons plus faire brûler.

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Informe le conseil sur la restauration de la bouteille à l'entrée du Village. Mr le Maire rappelle qu'elle appartient aux viticulteurs de Turquant.
- Précise que du lierre rue des Martyrs débordent sur la rue.
- La taille de la vigne sera faite et que les ceps manquants doivent être remplacés

Monsieur Kévin DASSONVILLE :

- Informe qu'une administrée a évoqué la présence de chenilles processionnaires sur plusieurs parcelles provenant d'arbres d'une parcelle appartenant à MR DESCHAMPS Nicolas. Il insiste sur le danger que peuvent provoquer ces insectes.
- Demande ou en est le curage des fossés.
Mr Le Maire répond que nous attendons un 4ème devis.

Mme DURET Isabelle :

- Informe le conseil qu'elle souhaite faire paraître un article sur la troglodythèque dans la gazette de début avril.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

- Précise qu'il faut rappeler aux habitants qu'ils doivent rentrer leurs poubelles.

Mme Sylvie NAULIN :

- Informe le conseil de son mail pour le plan cavalier. Le coût représente 8000 euros, des aides peuvent être perçues par la Région. L'idée est d'aller dans le sens des PCC en ayant un support esthétique.
- Précise que le marché du vendredi matin revient dès le 8 avril avec la présence du marchand de légumes Mr Ripoche « le potager où tout vient bien » et du charcutier Mr Tellier ainsi qu'un marchand de bières. Elle indique être en contact avec un producteur de Fromages de Chèvre de Longué et recherche un boulanger et fleuriste.
- Le marché se tiendra de début avril à la mi-octobre, c'est au villageois de pérenniser l'action de fréquenter le marché pour le faire vivre à l'année.
- L'information paraîtra sur la gazette et Facebook.

Mr SAINT-PAUL Alexandre :

- Demande si un Food Truck Antillais a pris contact avec la Mairie.
- Mr le Maire répond qu'une personne lui a présenté un projet et qu'il a donné un avis favorable. La personne doit revenir vers Mr le Maire lorsque son projet sera validé par l'établissement de crédit.

Mme BRELIERE Marinette :

- Informe le conseil que plusieurs personnes lui ont demandé si un distributeur de pain pourrait être installé dans la commune.
- Informe que les membres de l'association de la pêche ont demandé s'ils pouvaient nettoyer la cabane abandonnée près de l'étang afin de leurs permettre de leur servir d'abris lors de leurs événements de pêche.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le Lundi 21 mars 2022 à 19h00

CLÔTURE DE SÉANCE : 21h

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Alexandre SAINT PAUL

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU
Donne procuration à Mr SAINT-PAUL
Alexandre

Christian GALLÉ

Kévin DASSONVILLE

Sylvie NAULIN

Grégoire REBEILLEAU

Sophie NOÉ

Didier LE ROUZIC

Marinette BRELIERE

Anaïs DASSONVILLE
Donne procuration à Mr DASSONVILLE
Kévin

Sylvie NAULIN

□